

Lyon, le 23 novembre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Pour La CAPEB Rhône et Grand Lyon, la zone ZFE aura des conséquences sur l'emploi

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les véhicules professionnels – utilitaires et camions - porteurs de la vignette CritAir3 (soit plus de 3 véhicules sur 4) seront totalement interdits de circulation et de stationnement, 24h/24 et 7j/7en zone ZFE, soit dans le centre de la Métropole, alors que les particuliers ne seront concernés qu'en 2026 au plus tard à la (fin de mandat de la Métropole).

Mais, après l'impact économique des deux confinements sur une même année et les incertitudes économiques liées à 2021, les artisans et petites entreprises du bâtiment sont actuellement dans l'incapacité financière de supporter l'achat de nouveaux véhicules, voire pour certains de renouveler l'ensemble de leur flotte.

Pour eux, faute de véhicule à mettre à disposition de leurs salariés, ce sont en conséquence près des centaines d'emplois\* qui sont menacés, qu'il s'agisse d'annuler les embauches initialement planifiées, de licenciements secs ou de fermeture de sociétés.

La proposition de la CAPEB Rhône et Grand Lyon ? Reporter à l'été 2021 l'application de ces nouvelles mesures, laissant ainsi du temps pour la transition énergétique, en tenant compte de l'année anormale qu'est 2020.

#### Des contraintes nouvelles en période d'incertitude économique

Avec pour objectif d'améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble des 59 communes de la Métropole, la zone ZFE :

- englobe aujourd'hui les communes de Lyon, Villeurbanne, Caluire-et-Cuire, les secteurs de Bron, Vénissieux et Villeurbanne situés à l'intérieur du périphérique,
- doit être étendue par la suite aux vignettes CritAir 2,
- devrait voir son périmètre géographique élargi à l'ensemble de la Métropole,
- s'appliquera en 2026 à tous les particuliers.

Les contrevenants s'exposent en outre à des amendes de 68€ pour les véhicules utilitaires légers et de 135 € pour les véhicules de plus de 3,5 T.

#### La demande d'un report de 6 mois

La CAPEB Rhône et Grand Lyon rappelle :

- l'absence totale de visibilité pour les mois à venir, notamment sur un possible 3<sup>ème</sup> confinement,
- que la clientèle de ses adhérents est majoritairement composée de particuliers qui hésitent en période de covid à faire rentrer des personnes étrangères à leur foyer dans leur habitat, ce qui réduit d'autant les opportunités de travaux,
- l'investissement élevé demandé à de très petites entreprises en période de crise (tant covid que financière) :

Après leur avoir fait porter de lourds frais de stationnements puis des coûts supplémentaires imprévus pour cause de covid (nouvelle organisation, achat de matériel...), il est important de noter pour mémoire que :

- un véhicule électrique type « Kangoo », d'une taille pourtant inférieure à la majorité des véhicules utilisés par les salariés et artisans, coûte déjà en moyenne entre 23 et 27 000 €, un montant à multiplier par le nombre de salariés de l'entreprise,
- le coût de transformation d'un moteur diesel en GPL peut s'élever jusqu'à 5 000 €

- le temps perdu pour certains professionnels comme chauffagistes, maçons, carreleurs :

Un véhicule électrique transportera beaucoup moins de matériel (par exemple 1 tonne de carrelage correspond à une surface de 40 m<sup>2</sup> et nécessitera plusieurs trajets là où précédemment un seul suffisait, du fait du poids des batteries qui diminuent le PTAC.

Ceci a déjà conduit à demander la modification structurelle des permis de conduire sur la limite à 3.5 T pour la passer à 4.5 T.

Les artisans et petites entreprises sont bien conscients des enjeux environnementaux et ne remettent pas en cause la politique globale de dé-carbonisation des transports. Pour autant, la conjoncture ne permet pas aux entreprises de s'endetter pour changer un ou plusieurs véhicules

Ainsi, même si la métropole propose d'accompagner les professionnels avec des aides financières, ce dispositif ne peut suffire après une année exceptionnellement mauvaise.

En conséquence, la CAPEB Rhône et Grand Lyon demande un rendez-vous en urgence aux élus de la Métropole.

\* Parmi les 14 830 entreprises du bâtiment que compte le département 69 (dont Métropole : 9 689), sont concernées :

- ZFE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 4 617 entreprises,
- ZFE à terme : 5 072 entreprises supplémentaires.

[www.capecb-rhone.fr](http://www.capecb-rhone.fr)

Facebook : Capeb Rhône

Twitter @CAPEBRHONE

Contact presse : Dépêches

Florence Le Berre

Tél : 06 08 57 64 79

E-mail : [depeches@depeches.fr](mailto:depeches@depeches.fr)